***La Charte de***

***L’Entraineur / Coach / Animateur***

En acceptant la responsabilité d’une équipe, l’entraîneur / Coach / Animateur prend conscience de l’esprit du club et souscrit entièrement à cette philosophie et aux obligations de sa mission.

 SON ESPRIT

**L’entraîneur / Coach / Animateur**

Permet à l’enfant/joueur de construire lui-même « son » basket,

Veille à ce que chaque jeune reçoive le même enseignement, une attention égale et un soutien adapté à ses besoins. Le temps de jeu est équitablement réparti pour les plus petits.

Insuffle à ses joueurs la confiance en eux nécessaire, mais sans sombrer dans l’individualisme ou le mépris des adversaires.

Est un passionné disponible au service des enfants, capable de susciter, d’encourager, est attentif aux périodes de vulnérabilité de l’enfant (croissance, santé, événements extérieurs, etc.), et adapte son langage et ses attitudes à l’âge, à la maturité et à la personnalité de l’enfant.

Est juste, équitable, impartial et ferme : ni paternalisme, ni infantilisant,

Favorise joie, convivialité, solidarité et leur offre détente, plaisir et réussite,

Utilise la diversité des activités. Les exercices proposés sont toujours adaptés à l’âge et aux capacités des joueurs.

Considère la compétition comme un moyen pédagogique, un moyen d’expression, la façon d’obtenir un résultat quel qu’il soit, étant plus important que le résultat lui-même,

Inculque à ses joueurs la philosophie du respect des règles, du fair-play sportif; il est attentif à ce que ceux-ci soient respectueux des Arbitres et Officiels, de leurs Adversaires, des autres joueurs, des Dirigeants et du matériel.

Se perfectionne sans cesse par la formation, la maîtrise de la pédagogie, de la technique, des règlements, … mais surtout la connaissance du joueur, utilise le BVA BC comme un outil d’apprentissage pour tous de la vie associative,

Veille au respect des engagements pris par les joueurs, les entraineurs, les dirigeants.

 SON ATTITUDE

**L’entraîneur / Coach / Animateur**

Est irréprochable pour ses partenaires : assiduité, moralité, ponctualité, tenue vestimentaire,…

Est lui-même courtois, franc et respectueux envers ses partenaires (autres coachs, arbitres, responsables du club, etc.) et envers ses joueurs.

Il ne ridiculise pas et n’agresse jamais ni verbalement ni physiquement un arbitre, un joueur ou toute autre personne quel que soit la raison, véhicule l’image du Club et son attitude doit être positive à tous les égards.

Est respectueux du matériel et des installations, veillant à leur bon entretien et à leur utilisation adéquate. Il veille à ce qu’ils ne puissent pas constituer un danger pour les joueurs ou les tiers. Il porte un soin particulier au rangement du matériel à l’endroit prévu après chaque entraînement ou rencontre (ballons dans les casiers, panneaux, cônes, cerceaux, etc.).

SES MISSIONS

**L’entraîneur / Coach / Animateur**

Transmet l’esprit et la culture du BVA BC à ses joueurs,

S’engage à établir le projet sportif de son équipe conformément aux objectifs du club.

Organise, dès le début de saison, une réunion avec les parents de ses joueurs pour leur expliquer le déroulement de la saison sportive et les règles de fonctionnement de l’équipe,

Eduque les enfants pour les amener à leur meilleur niveau de pratique du basket,

Est exemplaire dans son attitude, son comportement, ses propos,

Fait des bilans réguliers, il a des entretiens individuels avec ses joueurs,

Assiste aux réunions d’entraîneurs organisées par la Commission Technique,

Fait un bilan de fin de saison afin de préparer la saison suivante, et il s’implique dans l’enrichissement du site Internet par des informations concernant son équipe, afin de participer à l’amélioration du lien nécessaire entre les équipes et à l’esprit de club.

S’engage à se mettre à la disposition du club de l’année sportive en cours, aux fins de coacher tout match officiel ou amical selon le programme mis en place par le club. En cas d’empêchement, il prendra les mesures nécessaires à son remplacement par un collègue disponible.

Fédère les parents autour du projet éducatif et de son équipe,

S’implique dans la diffusion des informations transmises par le club et participera selon ses possibilités aux évènements festifs (Forum des Assos, Fête annuelle du club,...).

 SES DROITS

Etre respecté par les joueurs, les dirigeants, les parents,

La reconnaissance de son travail liée à son investissement, ses qualifications et sa responsabilité dans sa mission éducative,

La formation continue dans sa tâche,

Tout ce qui peut faciliter son travail.

 SES DEVOIRS / SES RESPONSABILITES **L’entraîneur / Coach / Animateur**

Adhère au projet sportif du BVA BC et s’engage à le mettre en œuvre,

Est irréprochable de son groupe et de sa dynamique,

Reste crédible et efficace dans son rôle pour être performant dans un processus de formation,

Crée les conditions de sérénité du groupe et d’épanouissement des joueurs,

Amène les joueurs à leur meilleur niveau individuel et collectif sans donner une priorité à la victoire,

Veille à la sécurité des joueurs (blessures) en respectant les phases d’échauffement, de jeu et d’étirement.

Est responsable de l’organisation des rencontres, officielles et amicales, (convocations, couleur appropriée des maillots, mise en place des tables, chaises, bancs, tenue de la table de marque, arbitrage, trajets des déplacements) et il devra transmettre les résultats par téléphone au secrétariat ainsi que de déposer la feuille de match chez la secrétaire,

Est responsable (équipe S1 & S2) du prêt d’équipement (chasuble, maillot) auprès de ses joueurs contre remise de chèque de caution. Le changement de n° de maillot, à l’intérieur d’une équipe, se fera sous sa responsabilité.

L’Assemblée Générale du club sera l’ultime date pour le retour de l’équipement complet avant encaissement du chèque de caution.

Est responsable des amendes infligées au Club au cours de ses rencontres, ainsi que de la perte de ballons, d’équipements ou de dégradation de matériel causés par lui-même ou par ses joueurs. Il s’engage à restituer au responsable des équipements, dès la fin des championnats, le sac avec le jeu de maillots, ainsi que tout autre équipement qui lui aura été prêté par le club.

S’assure de la bonne tenue vestimentaire de ses joueurs (maillots, shorts, absence de bijoux ou montres, etc.), de la conformité des licences. Dès mi- septembre aucun joueur ne pourra participer aux entraînements ni aux matchs si sa licence n’est pas validée.

La responsabilité civile et pénale de l’entraîneur étant engagée en cas d’accident.

 SON LIEN AVEC LE CLUB

**L’entraîneur / Coach / Animateur**

Aura à cœur d’œuvrer à son perfectionnement sur le plan sportif, mental et pédagogique en s’informant des nouvelles techniques, en acquérant de nouvelles connaissances.

S’engage à suivre une formation minimale en vue d’obtenir les diplômes OBLIGATOIRES pour les saisons futures.

Est présent durant les manifestations organisées par le club et se met à disposition du club pour aider à leur bon déroulement.

L’entraîneur / Coach / Animateur

Du BVA BC

J’adhère à cette charte